

**Epreuve dans la Voie du Lièvre**  
**Alpes Maritimes - Var**  
**Les 26. 27 et 28 Janvier 2007**  
**Le Muy (06)**

**1- Lot de cinq Ariégeois et d'un Porcelaine appartenant à Messieurs Daniel et Pierre DOLLA.**

La meute sera découplée au lieu-dit « La Fontaine du Chasseur » à 8h30. La meute se récriera quelques minutes puis une longue quête s'ensuit ponctuée de récris, quand un court rapprocher aboutira au lancer d'un lièvre. Celui-ci sera vu par un juge au saut d'une piste. La meute se retrouvera au défaut à la piste. Les conducteurs rameuteront deux chiens sur la voie ne faisant les devants. Le reste de la meute ralliera, et une longue menée aura lieu jusqu'à la fin du temps imparti.

Nous avons pu apprécier la conduite sobre de Messieurs DOLLA. (Meute sélectionnée pour la finale régionale)

**2- Lot de six Ariégeois appartenant à Monsieur Alain REY.**

Découplé à 10h50 au lieu-dit « La Plaine d'Isnard ». La meute sera mise à la quête en se récriant sporadiquement avant d'entamer un rapprocher qui aboutira sur un défaut.

Le conducteur remettra ses chiens sur la voie qui au saut d'une piste sous les roches seront mis en défaut par une mauvaise appréciation du piqueur qui en prendra acte. Il remettra la meute sur la voie qui peu de temps après lancera un lièvre qui sera vu par un membre du jury. Ce lièvre recoupé par le public posté sur la piste, remontera vers les roches où un juge le verra. La meute tombera en défaut et ne parviendra plus à relancer l'animal de chasse malgré les efforts du conducteur.

Nous avons pu apprécier le timbre de voix de cette meute ainsi que la bonne conduite sous le fouet. (Meute sélectionnée pour la finale régionale)

**3- Lot de cinq Porcelaines appartenant à Monsieur Jean-Michel GARCIN.**

Découplé à 15h10 au lieu-dit « Le Pas des Vaches ». La meute entame une longue quête infructueuse malgré la persistance et la vaillance de ce lot sans oublier la conduite sobre de son conducteur. La meute n'aura pas l'opportunité de lancer un lièvre.

Nous avons pu apprécier la sagesse de ce lot et la conduite exemplaire de son conducteur.